

Sage Simple Comptable

Mise à jour du produit

Juillet 2012



sage

Mise à jour du produit Sage Simple Comptable pour Juillet 2012

Mise à jour du produit Sage Simple Comptable 1

Installer la bonne mise à jour	1
À propos de cette mise à jour	1
Quand dois-je installer la mise à jour?	2
Où puis-je trouver la mise à jour?	2
Comment mettre à jour Sage Simple Comptable de façon automatique	2
Comment mettre à jour Sage Simple Comptable de façon manuelle	3
Téléchargement des mises à jour du produit sur le site Web de Sage Simple Comptable	3
Comment installer la mise à jour du produit?	3

Les modifications apportées à l'impôt sont incluses dans cette mise à jour du produit..... 5

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt.....	5
Modifications apportées aux tranches d'impôt provincial.....	5
Changements apportés aux taux de cotisation du Workers Compensation Board (CSST) de l'Alberta	5
Changements apportés au montant pour époux ou conjoint de fait sur le formulaire TD1 de la Nouvelle-Écosse	6
Foire aux questions.....	6
Où puis-je obtenir les feuillets T4 ou Relevé 1?	6
Quels formats de Relevé 1 puis-je utiliser?	6
Quels formats de T4 puis-je utiliser?	6
Dans quelle case les pourboires d'un employé du Québec apparaissent-ils sur le feuillet Relevé 1?..	6

Améliorations du produit Sage Simple Comptable 2012 7

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit (Lancement D)	7
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit du 31 Janvier 2012 (Lancement C)	8
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2012 (Lancement B)	8
Modifications apportées aux cases 24 et 26 des feuillets T4	8
Modifications apportées à la case O des feuillets RL-1	9
Tableau de bord	9
Hausse du taux de la taxe de vente (TVQ) du Québec en 2012.....	11

Mise à jour de plusieurs montants personnels de base des employés dans Sage Simple Comptable et ultérieur	11
--	----

Améliorations du produit Sage Simple Comptable 2011 14

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit (Lancement F)	14
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2012 (Lancement E)	14
Modifications apportées aux cases 24 et 26 des feuillets T4	14
Modifications apportées à la case O des feuillets RL-1	14
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Juillet 2011 (Lancement D)	15
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2011 (Lancement C)	16
Problèmes abordés dans la mise à jour du produit en Octobre (Lancement B)	19

Sage Simple Comptable

Mise à jour du produit

Important!

Les mises à jour de l'impôt de Sage Simple Comptable sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'affaires avec Paie. Si vous ne savez pas si votre abonnement est encore en vigueur ou devez le renouveler, veuillez nous contacter au 1-888-261-9610.

Installer la bonne mise à jour

Assurez-vous d'installer la version de la mise à jour qui est compatible avec votre produit Sage Simple Comptable.

Si vous utilisez :	Alors installez cette version de mise à jour :
Sage Simple Comptable 2012 Premier niveau, Pro, Supérieur, Entreprise ou l' Édition Experts	Sage Simple Comptable 2012, Lancement D
Sage Simple Comptable 2011 Premier niveau, Pro, Supérieur, Entreprise ou l' Édition Experts	Sage Simple Comptable 2011 Lancement F

Pour vérifier le produit et la version de Sage Simple Comptable que vous utilisez actuellement, sélectionnez « À propos de Sage Simple Comptable » au menu Aide.

À propos de cette mise à jour

Cette mise à jour du produit couvre toutes les éditions de Sage Simple Comptable 2012, Lancement D et Simple Comptable 2011, Lancement F.

Cette mise à jour contient des corrections apportées à des problèmes répertoriés dans Simple Comptable 2011 et 2012. Consultez la page 14 pour voir une liste des corrections apportées à Sage Simple Comptable 2011 et celle 7 de Sage Simple Comptable 2012.

Votre mise à jour du produit de Sage Simple Comptable ne contient pas le programme complet de Sage Simple Comptable. Si vous devez ré-installer les fichiers de programme de Sage Simple Comptable, utilisez le CD de votre programme ou le fichier de programme que vous avez téléchargé à partir du site Web de Sage Simple Comptable. Puis, installez la mise à jour du produit, tel qu'indiqué dans ce préavis.

Quand dois-je installer la mise à jour?

Installez-la immédiatement.

Si vous traitez la paie, vous pouvez l'installer maintenant, même si vous devez traiter la paie pour Décembre 2011. Sage Simple Comptable utilise les dates de traitement pour sélectionner les bons calculs de l'impôt. Vous devez installer la mise à jour de l'impôt avant de passer des écritures de la paie pour Janvier 2012.

Important!

Mise à jour de Sage Simple Comptable dans un environnement multi-utilisateur (Sage Simple Comptable Supérieur et ultérieur)

- Vous devez installer cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage Simple Comptable, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage Simple Comptable.

Où puis-je trouver la mise à jour?

Vous pouvez mettre à jour Sage Simple Comptable selon l'une des quatre façons suivantes :

- Automatique, en utilisant Sage Simple Comptable.
- Manuelle, en utilisant Sage Simple Comptable.
- Téléchargement, en utilisant la mise à jour sur le site Web de Sage Simple Comptable.
- En utilisant le CD de la mise à jour du produit.

Comment mettre à jour Sage Simple Comptable de façon automatique

Sage Simple Comptable peut vérifier automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à l'Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, vous pouvez la télécharger et l'installer. Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage Simple Comptable de façon manuelle

Nous vous conseillons d'activer l'option « Mise à jour automatique » dans Sage Simple Comptable. Si vous n'activez pas cette fonction, vous pouvez toujours télécharger manuellement les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet. Suivez les étapes suivantes :

1. Ouvrez le menu Aide et sélectionnez Vérifier les mises à jour.
2. Cliquez sur Vérifier maintenant.
3. Si une mise à jour est disponible, cliquez sur Télécharger maintenant. Lorsque le téléchargement est terminé, vous êtes invité à installer la mise à jour.

Téléchargement des mises à jour du produit sur le site Web de Sage Simple Comptable

Pour des raisons pratiques, les mises à jour sont également disponibles sur le site Web de Sage Simple Comptable à :

http://na.sage.com/sage-simply-accounting/support/product_and_payroll_updates

Utilisez cette méthode si vous éprouvez des difficultés avec les options de mise à jour automatique ou manuelle décrites ci-dessus.

Comment installer la mise à jour du produit?

Sauvegardez vos données

Faites une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer la mise à jour du produit.

Remarque : Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.

Si vous téléchargez la mise à jour de produit à partir de notre site Web, alors suivez les directives d'installation.

Si vous la recevez sur disque, suivez ces directives d'installation.

1. Démarrez Windows.
2. Faites une copie de sauvegarde de vos fichiers de données de Sage Simple Comptable (si ce n'est déjà fait).
3. Si vous avez reçu votre mise à jour sur un disque, insérez-le dans le lecteur de votre ordinateur.
4. Si l'installation commence automatiquement, passez à l'étape 5. Autrement :
 1. Dans Windows, cliquez sur le bouton Démarrer et choisissez Exécuter.

2. Tapez `d:\launch.exe` (remplacez d: par la lettre du lecteur dans lequel vous avez inséré le CD), puis, appuyez sur Retour.
3. Cliquez sur OK.
5. Suivez pas à pas les instructions affichées à l'écran.
6. Une boîte de dialogue s'affiche vous informant que l'installation est terminée. Cliquez sur OK.

Lisez le fichier
LISEZMOI.TXT

Le fichier LISEZMOI.TXT s'affiche. Ce fichier contient des informations sur les changements apportés à Sage Simple Comptable.

7. Lorsque vous avez terminé la lecture du fichier LISEZMOI.TXT, fermez la fenêtre Bloc-notes.
8. Lancez Sage Simple Comptable. Pour vous assurer que vous avez installé la toute dernière mise à jour, choisissez À propos de Sage Simple Comptable au menu Aide.

Modifications apportées à l'impôt en vigueur le 1er juillet 2012

Important!

Si vous êtes un abonné au service de Paie, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1er juillet 2012.

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1er janvier 2012, conformément au document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie — 95e édition de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur — Guide de l'employeur du Québec : *Retenues à la source et cotisations* pour 2012 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1er juillet 2012 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et calculs de l'impôt/charges sociales de Sage Simple Comptable. Cette mise à jour reflète les modifications apportées à l'impôt par l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui seront en vigueur le 1er juillet 2012.

Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez un responsable de votre bureau des services fiscaux ou visitez le site Web de l'ARC à <http://www.cra-arc.gc.ca>.

Ce document concerne *seulement* les changements apportés à l'impôt et pour lequel vous pourriez faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches d'impôt provincial

Le gouvernement de l'Ontario ajoute une nouvelle tranche d'imposition personnelle qui entrera en vigueur le 1er juillet 2012. Le revenu imposable supérieur à 500 000 \$ sera imposé à un taux de 13,16 %.

Changements apportés aux taux de cotisation du Workers Compensation Board (CSST) de l'Alberta

À compter du 1er janvier 2012, le niveau maximum du revenu imposable du Workers Compensation Board (WCB) de l'Alberta est passé à 86 700 \$.

Changements apportés au montant pour époux ou conjoint de fait sur le formulaire TD1 de la Nouvelle-Écosse

À compter du 1er juillet 2012, le montant pour époux ou conjoint de fait sur le formulaire TD1NÉ est passé à 9 761 \$. Vous devez donc mettre à jour l'option Autres montants indexés dans les fiches des employés visés par ce changement.

Foire aux questions

Où puis-je obtenir les feuillets T4 ou Relevé 1?

- Commandez des feuillets T4 auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Commandez des feuillets Relevé 1 auprès du Ministère du Revenu du Québec.

Quels formats de Relevé 1 puis-je utiliser?

Sage Simple Comptable imprime les feuillets Relevé 1 dans ces formats :

- Laser et jet d'encre : Formulaires pré-imprimés au laser et à jet d'encre.
- Laser et jet d'encre facsimilé : Laser à papier ordinaire et formulaire au jet d'encre.

Quels formats de T4 puis-je utiliser?

Sage Simple Comptable imprime les feuillets T4 dans ces formats :

- Laser et jet d'encre : Formulaires pré-imprimés au laser et à jet d'encre.
- Laser et jet d'encre facsimilé : Laser à papier ordinaire et formulaire au jet d'encre.

Dans quelle case les pourboires d'un employé du Québec apparaissent-ils sur le feuillet Relevé 1?

Il y a une case T pour Pourboires attribués dans le feuillet Relevé 1. Le total de la case T et la case S (Pourboires reçus) représente le total des pourboires imposables et il est inclus dans la case A (Revenu d'emploi).

Sage Simple Comptable 2012

Améliorations du produit

Cette section répertorie les améliorations apportées au produit Sage Simple Comptable 2012.

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit (Lancement D)

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les corrections suivantes :

- Dans Sage Simple Comptable, si vous avez utilisé le bouton Contrepasser pour annuler les transactions de cartes de crédit glissées dans le lecteur, elles n'ont cependant pas été supprimées du terminal virtuel.
- (Pro et ultérieur) Sage Simple Comptable a cessé de fonctionner lorsque vous avez produit le rapport Commandes en suspens par client. Cela se produit lorsque le rapport essaie de créer une section pour les clients n'ayant aucune division.
- (Pro et ultérieur) Le cumul annuel du produit d'exploitation jusqu'à ce jour affiché sur le tableau de bord ne correspond pas correctement aux données inscrites dans État des résultats comparatif - Marge brute.
- (Pro et ultérieur) Lorsque vous commencez une nouvelle année civile, les paiements reportés avec une période de fin de versement datée de l'année précédente ne s'affichent pas dans le T4 Sommaire pour ladite année.
- (Pro et ultérieur) Concernant les transactions récurrentes, le nombre d'employés inactifs ont été comptés par erreur avec le nombre maximum d'employés actifs autorisés selon votre plan de paie. Par conséquent, vous ne pouviez pas rappeler une transaction récurrente lorsque cette limite a été dépassée.
- (Pro et ultérieur) Des erreurs ont pu se produire dans le calcul de l'impôt pour les employés du Manitoba ayant un salaire brut figurant dans la tranche d'imposition la plus basse.
- (Pro et ultérieur) Des erreurs d'arrondi se sont produites dans la ventilation des montants par division, si vous avez sélectionné l'option d'imputer ces ventilations à tous les comptes avec un pourcentage dans les chèques de paie.
- (Pro et ultérieur) Le calcul des salaires horaires ayant trois décimales ou plus peut causer des problèmes d'arrondi.

- (Pro et ultérieur) Vous ne pouviez pas imprimer de chèque dans Chèques de paie en série si Cumul des jours nets à l'onglet Droits était inférieur à zéro.
- (Entreprise seulement) En mode multi-utilisateur, Sage Simple Comptable s'est figé lorsque la fenêtre Stocks et fournisseurs a été lancée depuis le menu Maintenance ou de l'enregistrement de fournisseur ou de stocks.
- (Entreprise seulement) Lorsque vous avez traité un bon de commande et sélectionné l'option Utiliser les numéros d'article et descriptions du fournisseur, le nombre d'articles sous Commandes en suspens associés aux enregistrements de stock n'ont cependant pas été mis à jour.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit du 31 Janvier 2012 (Lancement C)

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les corrections suivantes :

- Lorsque vous avez installé une version d'essai de Sage Simple Comptable 2012 version B, la période d'essai gratuite de 30 jours expire dès que vous ouvrez le programme. Ce problème a été corrigé.

Concernant les versions non d'essai, la période d'enregistrement du produit pour 15 jours expire également dès que vous ouvrez le programme. Ce problème a été corrigé.

- Dans la fenêtre Mise à jour des crédit d'impôt des employés, la date affichée pour le montant de crédit d'impôt personnel devrait être le 1er janvier 2012 et non pas le 1er juillet 2011. Les montants sont exacts dans les versions B et C du 1er janvier 2012.
- Le label Tableau de bord dans la fenêtre d'accueil en français a été corrigé.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2012 (Lancement B)

Améliorations du produit pour la Paie

Si vous êtes abonné au plan Sage Services d'affaires avec Paie, vous pouvez utiliser ces nouvelles fonctions de paie :

Modifications apportées aux cases 24 et 26 des feuillets T4

À compter du 1er janvier 2012, vous devez inscrire un montant dans la case 24 (Gains assurables d'AE) et la case 26 (Gains ouvrant droit à pension - RPC/RRQ) des feuillets T4 en tout temps.

Si le champ Gains assurables est en blanc dans la fiche d'employé, une valeur zéro est inscrite dans la case 26.

Modifications apportées à la case O des feuillets RL-1

Allocations de retraite (code RJ) est maintenant inscrit dans la case O des feuillets RL-1

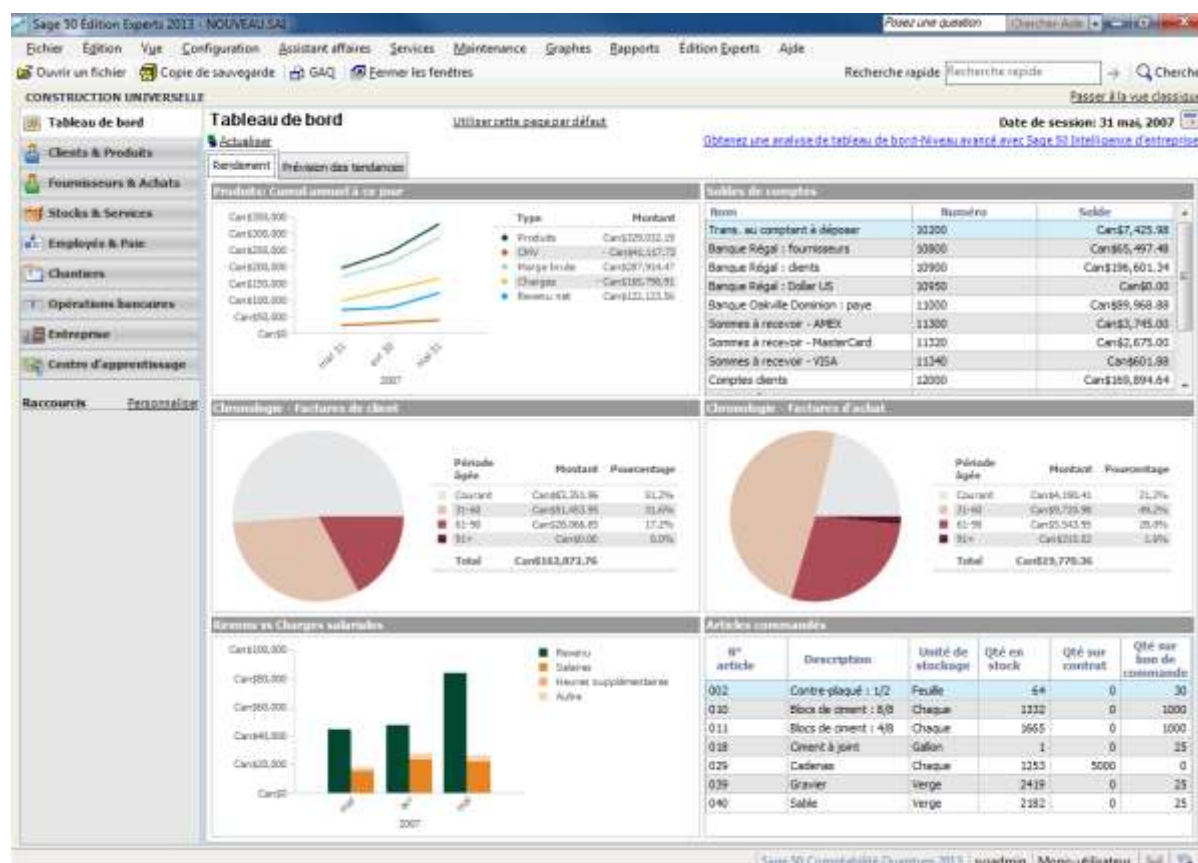
Améliorations du produit

Cette mise à jour du produit inclut ces nouvelles fonctions :

Tableau de bord

Le tableau de bord est un outil de gestion d'entreprise qui vous permet de surveiller la situation financière de votre entreprise, à l'aide d'une variété de données d'entreprise situées dans un endroit centralisé. Au lieu de rapports en mode texte, le tableau de bord vous offre un instantané visuel du rendement de votre entreprise et les activités qui ont un impact sur vos objectifs, afin que vous puissiez prendre des décisions informées de façon ponctuelle.

Les objets fenêtre sont des graphiques, tableaux et listes individuels figurant dans le tableau de bord. Non seulement, ils affichent les informations pertinentes au succès des petites entreprises, mais vous pouvez effectuer un zoom avant dans certains objets fenêtre afin de visualiser des rapports associés à ces objets fenêtre.



Le tableau de bord de Sage Simple Comptable a les objets fenêtre suivants :

- **Saldes des comptes.** Affiche les comptes actifs et les soldes de caisse, les comptes clients et comptes fournisseurs. Utilisez cet objet fenêtre pour déterminer le montant des liquidités que vous avez, ce qu'on vous doit et ce que vous devez.
- **Chronologie des factures de vente.** Affiche les montants de facture que les clients vous doivent et ils sont basés sur les périodes chronologiques que vous avez définies dans Sage Simple Comptable.
- **Chronologie des factures d'achat.** Affiche les montants que vous devez à vos fournisseurs. Ils sont basés sur les périodes chronologiques que vous avez définies dans Sage Simple Comptable.
- **Articles commandés.** Affiche la quantité d'articles présentement inscrite sur les bulletins de vente ou reste de commande dans les factures de vente, et la quantité d'articles présentement inscrite sur les bons de commande ou reste de commande dans les factures d'achat. Utilisez cet objet fenêtre pour voir rapidement la quantité d'articles que vous avez sur les bulletins de vente, et déterminez si vous avez suffisamment d'articles en stock pour passer vos commandes ou si vous devriez en commander davantage.

- **Produit d'exploitation : Cumul jusqu'à ce jour.** Affiche le bénéfice net de votre entreprise et la façon dont il dérive des revenus et charges. Utilisez cet objet fenêtre pour déterminer le rendement de votre entreprise jusqu'à ce jour.
- **Revenu par rapport à Charges salariales.** Présente une comparaison juxtaposée du produit d'exploitation et des charges salariales de votre entreprise. Utilisez cet objet fenêtre pour déterminer si les coûts de main d'oeuvre au mois sont raisonnables en relation aux revenus gagnés. Les charges salariales sont également fractionnées dans l'objet fenêtre :
 - **Salaires.** Il s'agit du total des types de revenu, taux horaire et taux à la pièce.
 - **Heures supplémentaires.** Il s'agit des Heures supplémentaires 1 et Heures supplémentaires 2 et tout type de revenu à taux différentiel.
 - **Autre.** Il s'agit des montants de vacances acquises, tous les frais fiscaux et toutes les charges définies par l'utilisateur.

Seuls les utilisateurs qui ont déjà des droits d'accès aux rapports, livres comptables ou transactions de certains modules peuvent voir les objets fenêtre qui y sont associés.

Par exemple, seuls les utilisateurs avec droits d'accès à la visualisation des transactions dans le module Clients et Ventes peuvent voir l'objet fenêtre Chronologie des factures de vente.

Hausse du taux de la taxe de vente (TVQ) du Québec en 2012.

À compter du 1er janvier 2012, la taxe de vente du Québec (TVQ) passera de 8.5% à 9.5%. Pour en savoir plus sur le type de biens et services qui seront visés par cette hausse tarifaire, communiquez avec un responsable de Revenu Québec ou allez sur son [web site](#).

Vous disposez de deux façons pour changer le taux. Vous pouvez ré-utiliser votre code de taxe actuel et remplacer simplement le taux de taxation. Ou bien, vous pouvez créer un nouveau code de taxe pour le nouveau taux. Créer un nouveau code de taxe présente un avantage : vous pouvez continuer d'enregistrer des transactions et utiliser l'ancien code de taxe et le taux de taxation avant le 1er janvier.

Pour en savoir plus sur la façon de remplacer votre taux de taxation actuel, reportez-vous à «Changer un taux de taxe de vente» dans l'aide intégrée au produit.

Pour en savoir plus sur la façon de créer une nouvelle taxe, reportez-vous à «Ajouter ou supprimer une taxe de vente» dans l'aide intégrée du produit.

Mise à jour de plusieurs montants personnels de base des employés dans Sage Simple Comptable et ultérieur

Dans les sections Quoi de neuf dans l'aide intégrée du produit et aide en ligne du Lancement A, Mise à jour de plusieurs montants personnels de base des employés a été identifiée de façon erronée comme étant une fonction de Sage Simple Comptable Supérieur et ultérieur. Cette fonction est offerte normalement dans Sage

	Simple Comptable Pro et ultérieur. Nous sommes vraiment désolés de vous avoir induit en erreur.
Mises à jour des versions	Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les corrections suivantes : • Les paiements anticipés faits à un fournisseur étaient supprimés après avoir ajusté une transaction de prépaiement une deuxième fois. • Lorsque vous envoyiez une facture de vente par courriel, Sage Simple Comptable ne se rappelait pas le dernier paramètre «Envoyer par» utilisé (Mon logiciel de courriel ou Sage Billing Boss). Ce problème a été résolu dans cette mise à jour du produit. • Lorsque les formulaires en français, tels que factures et reçus étaient envoyés par courriel, le texte dans la ligne objet ou le corps affichait des caractères erronés ou ils étaient manquants. • (Pro et ultérieur) Lorsque vous imprimez un rapport Sommaire de rapprochement de comptes avec Détail de transaction en retard, la ligne située immédiatement avant le saut de page était omise dans le rapport imprimé. Ce problème a été résolu dans la mise à jour du produit. • (Pro et ultérieur) Lorsque vous entriez un montant dans une case en utilisant le code 31, le même montant était inclus également dans la case 14 sur les feuillets T4. Ce problème a été résolu dans la mise à jour du produit et ce montant est maintenant exclu de la case 14. • (Pro et ultérieur) Si vous avez traité la paie dans le Journal des salaires contenant un chèque daté de l'exercice précédent (le même que l'année civile), les sections Cumul annuel à ce jour sur des chèques prévisualisés et imprimés afficheraient seulement les montants de chèque en cours. Les bordereaux de dépôt direct que vous avez prévisualisés, envoyés par courriel et imprimés ont également subi un impact. • (Pro et ultérieur) Dans le journal des salaires, la date que vous avez saisie dans Date de fin de période revient à la date de session après le traitement du chèque de paie. Ce problème a été résolu dans cette mise à jour du produit. La date que vous entrez dans ce champ devrait être enregistrée dans la mémoire et affichée sur les chèques de paie subséquents, tant que vous ne fermez pas la fenêtre du journal des salaires. • (Pro et ultérieur) Les montants FSSQ n'ont pas été déclarés pour les employés du Québec dans le rapport Retenues et Charges. • (Pro et ultérieur) Le journal des paiements a affiché le dernier code de taxe utilisé au lieu du code de taxe par défaut du fournisseur pour Effectuer d'autres paiements. • (Pro et ultérieur) Lorsque vous envoyez des bordereaux de dépôt direct par courriel, le texte par défaut qui a été affiché dans la fenêtre du courriel était un message générique et non pas celui enregistré dans les paramètres de

l'entreprise. De plus, le message n'était pas dans la langue préférée de l'employé.

Sage Simple Comptable 2011

Améliorations du produit

Cette section répertorie les améliorations apportées au produit Sage Simple Comptable 2011.

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit (Lancement F)

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les corrections suivantes :

- (Pro et ultérieur) Des erreurs se sont produites dans le calcul de l'impôt pour les employés du Manitoba ayant un salaire brut inférieur à 500 \$.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2012 (Lancement E)

Améliorations du produit pour la Paie

Si vous êtes abonné au plan Sage Services d'affaires avec Paie, vous pouvez utiliser ces nouvelles fonctions de paie :

Modifications apportées aux cases 24 et 26 des feuillets T4

À compter du 1er janvier 2012, vous devez inscrire un montant dans la case 24 (Gains assurables d'AE) et la case 26 (Gains ouvrant droit à pension - RPC/RRQ) des feuillets T4 en tout temps.

Si le champ Gains assurables est en blanc dans la fiche d'employé, une valeur zéro est inscrite dans la case 26.

Modifications apportées à la case O des feuillets RL-1

Allocations de retraite (code RJ) est maintenant inscrit dans la case O des feuillets RL-1

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les corrections suivantes :

- (Pro et ultérieur) Lorsque vous entriez un montant dans une case en utilisant le code 31, le même montant était inclus également dans la case 14 sur les feuillets T4. Ce problème a été résolu dans la mise à jour du produit et ce montant est maintenant exclu de la case 14.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Juillet 2011 (Lancement D)

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les améliorations et corrections suivantes :

- L'icône Créer un relevé de temps était affichée par erreur dans la fenêtre d'accueil de l'édition Pro de Sage Simple Comptable. Cependant, vous ne pouviez pas enregistrer des relevés de temps, même si vous cliquiez sur l'icône, car cette fonction n'est pas prise en charge dans l'édition Pro.
- Sage Simple Comptable envoie un message d'erreur lorsque vous tentez de traiter un remboursement pour une transaction de carte de débit. Ce problème a été résolu, désormais une invite vous demandera d'entrer un numéro de carte pour produire un remboursement.
Pour une transaction effectuée par carte réelle ayant été réglée, Sage Simple Comptable ne rembourse plus automatiquement le montant facturé sur la carte lors de la contrepassation de la transaction. Désormais, une invite vous demandera d'entrer un numéro de carte pour produire également un remboursement.
- Concernant les paiements par dépôt direct et débit préautorisé, les montants inscrits dans le fichier de téléversement créé par Sage Simple Comptable avaient souvent un écart d'un cent.
- Si vous utilisez un bulletin de vente ou une facture de vente, après avoir sélectionné Imprimer et Enregistrer comme paramètre par défaut, et si par la suite vous resélectionnez l'option sans que l'impression soit votre nouvelle valeur par défaut, l'opération échouera.
- Après avoir passé de la version B à la version C de Sage Simple Comptable 2011, une transaction récurrente Effectuer un autre paiement qui a été enregistrée comme payée comptant ou par cartes de crédit est rappelée comme payée par chèque. Un numéro de chèque est également attribué à la transaction de façon automatique.
- (Édition Pro et ultérieur) Les cotisations à la CSST n'étaient pas calculées sur les pourboires au Québec.
- (Supérieur et ultérieur) Un fichier d'entreprise qui contenait un important volume d'enregistrements d'articles de stock prenait beaucoup plus de temps que la normale à ouvrir, particulièrement si plusieurs emplacements étaient utilisés. Si vous avez sélectionné **Actualiser automatiquement les listes** dans Préférences de l'utilisateur, le journal des ventes ou achats pourrait également figer si vous avez essayé de sélectionner un client ou un article de stock dans la liste déroulante.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit de Janvier 2011 (Lancement C)

Améliorations du produit pour la Paie

Si vous êtes abonné au plan Sage Services d'affaires avec Paie, vous pouvez utiliser ces nouvelles fonctions de paie :

Modifications apportées à la case 26 des feuillets T4

Sage Simple Comptable a changé la façon dont les montants sont inscrits dans la case 26 des feuillets T4. Un montant est inscrit si

- - l'employé cotise au RRQ et les gains ouvrant droit à pension dépassent le revenu d'emploi dans la case 14.
- - le maximum des gains ouvrant droit à pension -- RRQ pour l'année a été atteint sur le Relevé 1, mais le revenu d'emploi dans la case 14 du feuillet T4 est inférieur au maximum des gains ouvrant droit à pension. Dans ce cas-ci, Sage Simple Comptable saisit le montant maximum des gains ouvrant droit à pension dans la case 26.

Si le maximum des gains ouvrant droit à pension - RRQ pour l'année a été atteint et le montant dans la case 14 est égal ou supérieur au maximum des gains ouvrant droit à pension, la case 26 reste donc vide.

Modifications apportées à la case G des feuillets Relevé 1

Afin de respecter les exigences de Revenu Québec pour l'année d'imposition 2010, Sage Simple Comptable inscrira toujours un montant dans la case G du Relevé 1, au lieu de laisser cette case en blanc comme ce fut le cas dans les versions précédentes. Si le montant est zéro, Sage Simple Comptable saisira « 0.00 » dans la case G.

La case G est le salaire admissible au RRQ. Sage Simple Comptable inscrira un montant dans la case G du RL-1 si le salaire admissible au RRQ pour l'année est différent de celui inscrit dans la case A.

Transmission des feuillets T4 modifiés et annulés par voie électronique

Vous pouvez utiliser Sage Simple Comptable pour transmettre des feuillets T4 modifiés et annulés en utilisant le service Transfert de fichiers par Internet de l'Agence du revenu du Canada. Pour en savoir plus sur la façon de transmettre les feuillets T4 par Internet en utilisant Sage Simple Comptable, allez à la rubrique d'aide « Transmettre les feuillets T4 et Sommaire par voie électronique ».

Améliorations du produit

Cette mise à jour du produit inclut ces nouvelles fonctions :

Sage Simple Comptable Paiements automatiques

Sage Simple Comptable Paiements automatiques est intégré en continu dans Sage Simple Comptable et vous permet de faire et de recouvrer des paiements

électroniques plus vite et sans erreurs. Ce service inclut le dépôt direct de l'employé, le dépôt direct pour fournisseur et le débit pré-autorisé pour client.

Dépôt direct pour fournisseur vous permet de payer des factures par voie électronique en tirant les fonds sur votre compte bancaire, alors que le **débit pré-autorisé pour client** vous offre une façon plus rapide et plus efficace de recouvrer les paiements des clients. Il s'agit d'un service auquel vous devez vous inscrire et il exige une connexion Internet.

Sage Simple Comptable Centre des messages

Le Centre des messages, situé au bas dans le coin droit de la fenêtre d'accueil offre un moyen à Sage Simple Comptable de communiquer avec vous de façon efficace et de vous informer sur-le-champ des mises à jour du produit, des alertes de soutien, etc., réduisant ainsi le volume de courriels que Sage Simple Comptable vous envoie. Vous pouvez déterminer le type de messages que certains utilisateurs peuvent recevoir et accorder des droits d'accès à ces messages. Ce service exige une connexion Internet.

Programme d'amélioration du produit

Sage Simple Comptable présente un programme expérience client pour améliorer notre logiciel et nos services existants et rendre Sage Simple Comptable plus convivial. Dans le cadre de ce programme, nous recueillerons et transmettrons de façon sécurisée certaines informations d'analyse et d'utilisation sur notre serveur de données. À partir de ces informations, Sage peut axer les futurs développements sur des zones clés identifiées.

Sage respecte strictement la confidentialité et ne recueillera aucune information personnelle ou financière dans les fichiers d'entreprise ni partagera ces informations avec d'autres entreprises qui ne sont pas de Sage. Pour en savoir plus sur le Programme d'amélioration du produit, allez à notre site web à

<http://www.simplyaccounting.com/lp/survey/>.

Nouveau rapport Balance de vérification

Cette mise à jour du produit vous fournit un nouveau rapport, appelé Variations pour la période dans le rapport Balance de vérification. Lorsque vous sélectionnez ce type de rapport dans le Centre des rapports, le rapport affiche les soldes de comptes pour le début de la période, les variations au cours de la période et le solde à la fin de la période.

Hausse de la TVQ en 2011

À compter du 1er janvier 2011, la taxe de vente du Québec (TVQ) passera de 7.5 % à 8.5%. Pour en savoir plus sur le type de biens et services qui seront visés par cette hausse tarifaire, communiquez avec un responsable de Revenu Québec ou allez sur son [web site](#).

Pour mettre à jour vos enregistrements dans Sage Simple Comptable,

1. Allez dans vos paramètres d'entreprise et modifiez les codes de taxe qui sont visés par ce nouveau taux. Pour en savoir davantage sur la mise à jour d'un code de taxe, allez à la rubrique d'aide « Ajouter, modifier ou supprimer un code de taxe ».

2. Pour mettre à jour les enregistrements de vos clients et fournisseurs avec ce nouveau code de taxe : allez à la fenêtre d'accueil, puis sélectionnez Maintenance > Assigner des codes de taxe.

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les mises à jour des versions précédentes, ainsi que les améliorations et corrections suivantes :

- Sage Simple Comptable ne vous empêche plus d'imprimer un chèque ou reçu qui contient plus de 36 factures (ou 22 factures avec une remise) si vous utilisez un formulaire personnalisé.
- Vous ne pouviez pas rembourser l'acompte d'un client dans le Journal des encaissements, après que le bulletin de vente original prépayé par carte de crédit soit converti en facture de vente, puis annulé.
- Lorsque Sage Simple Comptable imprime une adresse postale, le code postal n'était pas sur la même ligne que la ville et la province selon les directives de Postes Canada.
- Dans la fenêtre Sommaire - Total de taxe, un message d'erreur s'affichait lorsque vous utilisiez la touche TAB pour passer d'une ligne à une autre. Ce message d'erreur s'affichait seulement si la ligne suivante contenait un type de code de taxe non remboursable. Ce problème est résolu dans les journaux d'achats et de ventes.
- (Pro et ultérieur) Dans le Journal général (ou d'autres journaux), les montants du compte d'actif et celui du passif ventilés aux projets et reportés dans l'exercice précédent étaient affichés ou ajoutés aux cases Solde reporté - Produits et Solde reporté - Charges dans le journal des projets. Ce problème a été résolu. Seuls les montants du compte de produits et celui des charges sont affichés dans ces cases.
- (Pro et ultérieur) Dans le rapport Chronologie des factures d'achat en retard, vous pouvez maintenant inclure des paiements enregistrés après la date « AU » dans les soldes reportés.
- (Supérieur et ultérieur) Dans le Journal des ventes, vous ne pouviez pas trier la liste de prix par ordre alphabétique lorsque le paramètre de langue bilingue de l'entreprise était désactivé.
- (Supérieur et ultérieur) Lorsqu'un relevé de temps avec montant négatif était ajouté à une facture de vente, le montant était incorrectement ajouté comme montant positif.
- (Supérieur seulement) Dans un enregistrement de projet, les montants saisis dans Budget détaillé du projet n'étaient pas sauvegardés lorsque vous cliquiez sur Enreg. et Fermer.
- (Report rapide de l'édition Entreprise seulement) En mode multi-utilisateur, les bulletins de vente et les devis de vente qui contiennent des articles en série, et dont vous avez par la suite convertis en facture, n'étaient pas reportés

correctement. Par conséquent, un message d'erreur sur les articles de stock non en série s'affichait lors de la correction ou contrepassation de ces factures.

- (Report rapide de l'édition Entreprise seulement) En mode multi-utilisateur, lorsque vous êtes dans le Journal des achats et avez supprimé un montant de taxe sur une ligne, ce montant n'était pas supprimé ou soustrait du total de la facture après le report de la transaction. Ce problème se produisait seulement dans un fichier d'entreprise ayant deux taxes de vente.
- (Sage Solutions de paiement) Lorsque vous cliquez sur Traiter la carte de crédit après avoir saisi un montant négatif dans une facture de vente, un message s'affiche et vous avertit que l'acompte total imputé a dépassé le total de facture. Le message a été corrigé pour afficher seulement les factures de vente qui ont été converties à partir de bulletins de vente prépayés.

Problèmes abordés dans la mise à jour du produit en Octobre (Lancement B)

Mises à jour des versions

Cette mise à jour du produit inclut les corrections suivantes :

- Dans un enregistrement de client ou de fournisseur (si vous avez indiqué votre préférence de faire affaire en français ou espagnol), la description d'un article saisie dans une nouvelle facture est supprimée lorsque vous cliquez sur la touche TAB pour quitter le champ. Ce problème a été résolu dans cette mise à jour du produit.
- (Report rapide de l'édition Entreprise seulement) Après avoir converti une facture à partir d'un bulletin de vente, toute nouvelle ligne d'article ajoutée à cette facture avant le report entraînait les problèmes suivants :
 - si une nouvelle ligne d'article est ajoutée, celle-ci est supprimée après le report de la facture.
 - si deux nouvelles lignes d'article sont ajoutées, le report de la facture échoue et la transaction non réussie est affichée dans la fenêtre de transactions non traitées.

Ces deux problèmes ont été résolus dans cette mise à jour du produit.

- Dans une nouvelle ligne du journal des ventes ou d'achats, si vous avez utilisé la touche TAB pour vous déplacer au delà de la colonne du code de taxe et avant d'entrer un montant et un compte, le montant de taxe ne serait peut-être pas calculé même si un code de taxe était affiché sur la ligne.